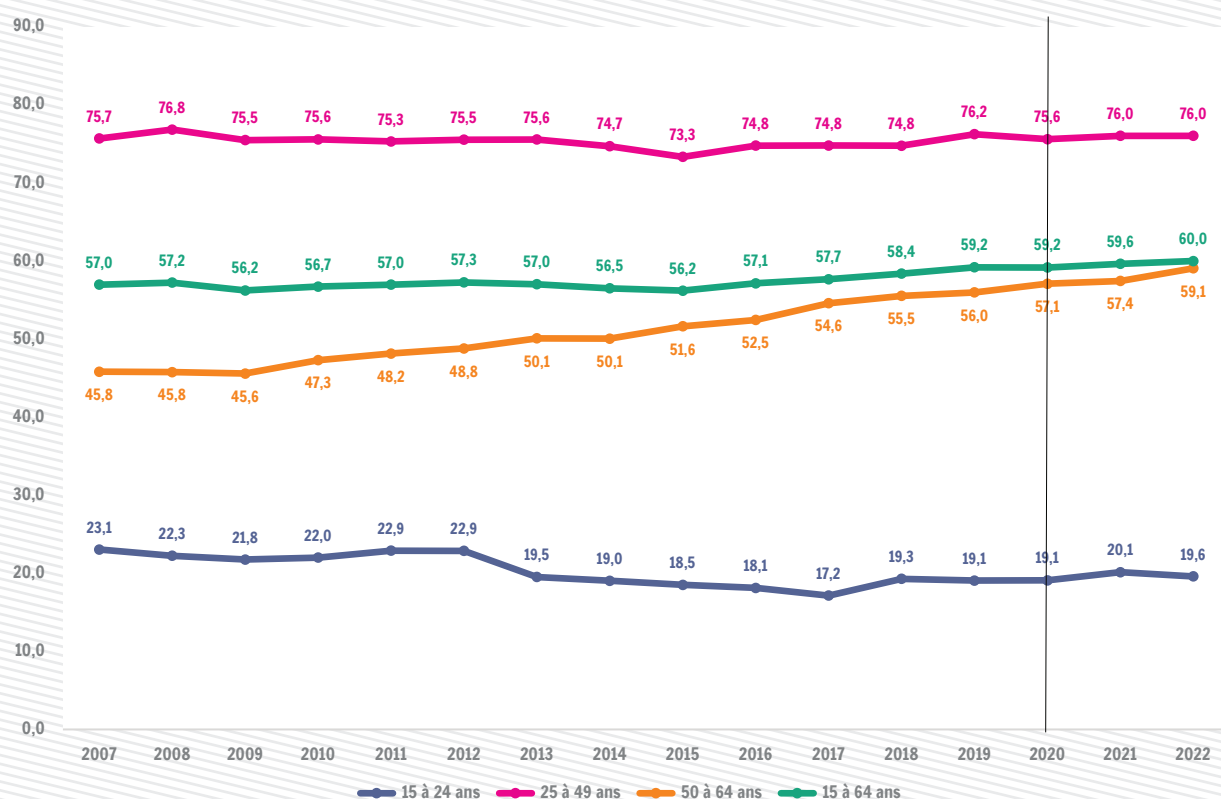


Taux d'emploi (BIT)

60,0%

C'est le niveau atteint par le taux d'emploi wallon des 15-64 ans en 2022, soit 0,4 pp de plus qu'en 2021

Taux d'emploi BIT des 15-64 ans par tranche d'âge en Wallonie



Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Statbel

En 2020, la crise sanitaire avait stoppé net la croissance du taux d'emploi ininterrompue depuis 2016. Cependant les mesures de soutien, le chômage temporaire pour les salariés et le droit passerelle pour les indépendants, avaient permis le maintien du taux d'emploi en 2020 au même niveau que celui de 2019, soit 59,2 %.

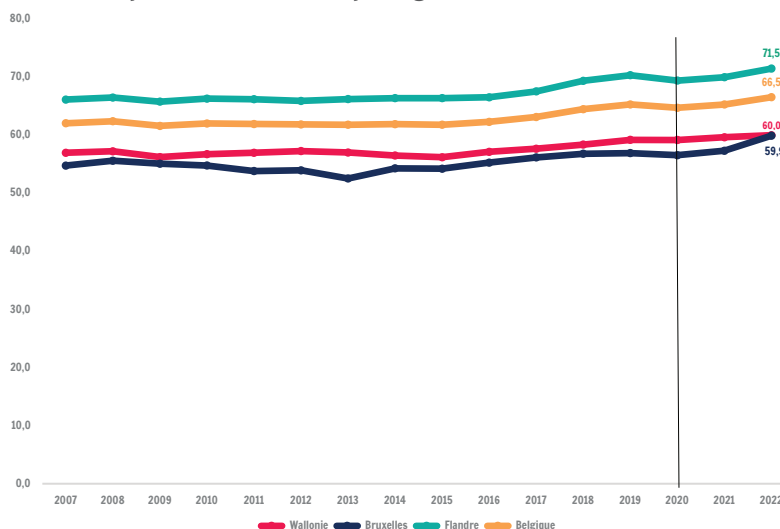
En 2021, la croissance du taux d'emploi a repris, boostée par le maintien partiel de ces mesures, la mise en place de plans de relance et par la reprise de l'activité économique. Elle s'est poursuivie en 2022 malgré le ralentissement économique en seconde partie d'année. Le taux d'emploi des 15-64 ans s'élève ainsi à 60,0 % en 2022 soit 0,4 pp de plus qu'en 2021.

En 2022, le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) est resté très faible en Wallonie (19,6 %), il régresse de 0,5 pp par rapport à 2021. Le taux des plus âgés (50-64 ans) continue de suivre une courbe ascendante et atteint 59,1 % en 2022. Dans la tranche d'âge intermédiaire (25-49 ans), le taux d'emploi relativement élevé (76,0 % en 2022) est resté stationnaire par rapport à 2021.

Pour interpréter ces évolutions deux facteurs doivent être pris en compte, d'une part les ruptures de séries dues à des changements de définition (en 2021) ou méthodologique (en 2017) et d'autre part, le fait que ces taux sont estimés sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail afin de permettre les comparaisons internationales. Comme ils sont mesurés sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux d'emploi wallon des 15-64 ans (60,0 %) se situait en 2022 entre 59,1 % et 60,9 %.

Taux d'emploi (BIT)

Taux d'emploi BIT des 15-64 ans par région



Sur toute la période d'observation, le taux d'emploi des 15-64 ans en Wallonie (60,0 % en 2022) reste inférieur à la moyenne belge (66,5 % en 2022) et au taux d'emploi en Flandre (71,5 % en 2022), il reste par contre légèrement supérieur au taux bruxellois (59,9 % en 2022). Depuis 2016, comme en Wallonie, on observe dans les deux autres régions une tendance à la hausse du taux d'emploi qui n'a été interrompue qu'en 2020 lors de la crise sanitaire. En 2022, le taux d'emploi augmente dans les trois régions mais cette hausse est particulièrement importante à Bruxelles (+2,6 pp). Rappelons que s'agissant de données d'enquête et la taille de l'échantillon étant plus réduite en Région bruxelloise, l'interprétation des évolutions doit se faire avec prudence (les bornes de l'intervalle de confiance (IC95) du taux bruxellois en 2022 était de 58,6 % et 61,2 %).

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Statbel

Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel. C'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (les ménages collectifs sont donc exclus) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les intervalles de confiance sont calculés par Statbel.

Pertinence et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales. Elles sont principalement réalisées sur la base du taux d'emploi des 20-64 ans (voir la fiche L032).

La définition de l'emploi est très large.

Toutes les formes d'emploi sont prises en compte, notamment les jobs des étudiants, l'intérim, le travail en ALE, saisonnier et même en noir si la personne l'a déclaré dans l'enquête.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, un taux d'emploi faible, pour les jeunes, peut être lié à la poursuite des études.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance). En 2017 et en 2021, plusieurs adaptations ont été apportées à l'Enquête induisant des ruptures de séries (voir Statbel).

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de travail

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Augmenter le taux d'emploi en Wallonie. Mesures et enjeux : <https://www.iweps.be/publication/augmenter-taux-emploi-wallonie-mesures-enjeux/>

Quels indicateurs pour caractériser la situation des jeunes sur le marché du travail ? :

<https://www.iweps.be/publication/quels-indicateurs-pour-caracteriser-la-situation-des-jeunes-sur-le-marche-du-travail/>

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : avril 2024